

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2022		
Lieu : Visioconférence	Heure : 9h30	Compte rendu approuvé le : 15/12/2022

DOCUMENTS

Documents préparatoires transmis préalablement sur la plateforme Osmose :

- Projets de compte rendu et des avis de la séance précédente ;
- Bilan des avis des expert.e.s délégué.e.s sur les dossiers de dérogation « espèces protégées » ;
- Demande de dérogation « espèces protégées » : extension de la carrière de la Malespine (13) ;
- Demande de dérogation « espèces protégées » : création d'une carrière à Aspremont (05) ;
- Demande de dérogation « espèces protégées » : projet de parc solaire des Mées à Signoret (04) ;
- Demande d'autorisation spéciale de travaux : RNN Coussoul de Crau, investigations complémentaires menées par la société SPSE (suite à la fuite d'hydrocarbures en 2009) ;
- Demande d'autorisation spéciale de travaux : RNN Luberon, aménagement de la dalle de Saignon ;
- Dossier de création d'un APPB concernant la Grotte de l'Adaouste (13) ;
- Bilan du plan de gestion de la RNN Camargue.

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis_2022-18- DEROGATION - Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Malespine Gardanne ;
- Avis_2022-19 - DEROGATION – Création d'une carrière à Aspremont ;
- Avis_2022-21 - DEROGATION – Projet de parc photovoltaïque à Signoret ;
- Avis_2022-25 - RESERVE NATURELLE – demande de travaux dans la RNN Coussouls : investigations complémentaires menées par SPSE ;
- Avis_2022-20 - RESERVE NATURELLE – demande de travaux dans la RNN Luberon : Protection et valorisation de la dalle de Saignon ;
- Avis_2022-23 - ESPACE – Création d'un APPB relatif à la protection de la grotte de l'Adaouste à Jouques ;
- Avis_2022-24 - RESERVE NATURELLE – RNN Camargue : Evaluation du plan gestion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Pour avis :

- Validation du compte-rendu et avis de la séance précédente ;
- Demande de dérogation « espèces protégées » : extension de la carrière de la Malespine (13) ;
- Travaux en RNN Coussoul de Crau : investigations complémentaires SPSE (fuite de 2009) ;
- Demande de dérogation « espèces protégées » : création d'une carrière à Aspremont (05) ;
- Demande de dérogation « espèces protégées » : projet de parc solaire des Mées – Signoret 1 (04) ;
- Demande de travaux dans la RNN Luberon : aménagement de la dalle de Saignon (84) ;
- Evaluation du plan de gestion RNN Camargue (13) ;
- Création d'un APPB concernant la grotte de l'Adaouste (13).

Pour information :

- Bilan des avis des expert.e.s délégué.e.s sur les dossiers de dérogation « espèces protégées » ;
- Présentation du projet de plan d'actions régional SNAP (DREAL) ;
- Présentation de la stratégie régionale de conservation de la flore en PACA (CBNs).

PERSONNES PRÉSENTES**Membres titulaires du CSRPN :**

- Présent(e)s : 17 ;
- Excusé(e)s : 11 ;
- Mandats : 3.

Quorum atteint.

Expert(e)s associé(e)s du CSRPN :

- Présents : 0.

Représentant(e)s de l'État et de la Région :

- État : 6 ;
- Région : 1.

Rapporteurs / invité(e)s :

- 4 intervenants extérieurs (structures représentées : CBNMed, CEN PACA, RNN Luberon et Camargue).

- **Introduction**

Le président du CSRPN ouvre la séance, et introduit Lysa Laviolle, qui succède à Antoine Roux à la DREAL pour assurer le secrétariat du CSRPN.

Gilles Cheylan, actuel président du CSRPN, annonce son souhait de quitter prochainement la présidence du CSRPN pour se consacrer à d'autres activités, en précisant qu'il restera membre actif du CSRPN et de ses groupes de travail. La prochaine réunion du CSRPN, en décembre 2022, sera l'occasion d'élire son successeur. Il est donc demandé aux membres de bien vouloir faire parvenir leur éventuelle candidature au secrétariat du CSRPN.

- **Vie du conseil**

- **Validation du compte rendu de la séance précédente et des avis**

Le CSRPN valide le compte rendu de la dernière séance du CSRPN du 24 février ainsi que les 3 avis n'ayant pas fait l'objet d'une validation dématérialisée.

- **Représentations du conseil dans des instances externes**

Le CSRPN a été représenté lors du Comité de pilotage du Petit Rhône par Patrick Grillas.

- **Délégations : avis sur dossier de dérogation à la protection des espèces**

Bilan des avis des experts délégués depuis la dernière réunion du CSRPN :

	Nombre de dossiers	Avis favorables	Avis défavorables	Avis en attente
Dossiers « à caractère scientifique »	7	1	1	5
Projet d'aménagements relevant d'affaires courantes	14	13	1	0

- **Point d'actualité (DREAL PACA)**

La DREAL informe les membres du CSRPN qu'un projet de loi sur les énergies renouvelables (ENR) sera soumis à l'examen du Parlement d'ici la fin de l'année, en procédure accélérée. Il devrait fixer des mesures visant à accélérer, pendant 4 ans, le développement des ENR, et comporter des dispositions plus générales, comme celles visant à reconnaître le caractère d'intérêt public majeur des projets ENR, sur la base des éléments de jurisprudence fixés par le Conseil d'État.

Plusieurs principes/éléments de cadrage fixés par le projet de loi soulèvent des interrogations : outre la définition de la raison d'intérêt public majeur, les échanges portent sur la caractérisation des friches, dans le cadre de la politique de « zéro artificialisation nette ».

Le projet de loi sera soumis à la validation du Sénat fin octobre, puis à celle de l'Assemblée nationale en décembre.

- **Procédure de saisie du CSRPN sur les dossiers de dérogation à la protection des espèces et sur les demandes de travaux en RNN**

Une réflexion sera initiée par la DREAL, afin de tirer les retours d'expérience en ce qui concerne la procédure de consultation du CSRPN sur les demandes de dérogation à la réglementation sur les espèces, mise en place en 2020. Le GT « Espèces et Habitats » sera consulté mi-novembre, et les éventuelles propositions d'ajustement de cette procédure (dématérialisation des avis, mobilisation du CSRPN plénier) seront soumises à la validation du CSRPN en décembre, et le règlement intérieur pourra être, le cas échéant, actualisé.

A la demande du CSRPN, le tableau de suivi des avis émis par le CSRPN mentionnera les décisions prises par l'État, via un lien vers les arrêtés préfectoraux relatifs aux différents projets.

- **Demande de dérogation « espèces protégées » : extension de la carrière de la Malespine (13)**

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 1^{er} septembre 2022.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis_2022-18- DEROGATION - Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Malespine Gardanne.***

L'avis est voté et validé en séance.

- **Travaux dans la RNN Coussoul de Crau : investigations complémentaires menées par SPSE (fuites d'hydrocarbures en 2009)**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis_2022-25 - RESERVE NATURELLE - travaux coussous de Crau_spse.***

L'avis est voté et validé en séance.

- **Demande de dérogation « espèces protégées » : création d'une carrière à Aspremont (05)**

Le dossier est présenté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 1^{er} septembre 2022.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont

réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2022-19 - DEROGATION - Carrière a Aspremont.**

L'avis est voté et validé en séance.

- **Demande de dérogation « espèces protégées » : parc solaire des Mées – Signoret 1 (04)**

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 1^{er} septembre 2022.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2022-21 - DEROGATION - Photovoltaïque Signoret.**

L'avis est voté et validé en séance.

- **Travaux en RNN Luberon : aménagement de la dalle de Saignon (84)**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2022-20 - RESERVE NATURELLE - Travaux RNN Luberon protection et valorisation dalle Saignon.**

L'avis est voté et validé en séance.

- **Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) : déclinaison régionale**

La DREAL rappelle le contenu de la Stratégie Nationale en faveur des Aires Protégées (SNAP), qui fait suite à la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) 2010/2020, dont le bilan a été dressé fin 2019, par le Muséum d'histoire naturelle au niveau national (MNHN). La SNAP doit être déclinée au niveau régional, via un plan d'actions 2021-2024.

L'état des lieux des aires protégées, en 2020, en PACA, est le suivant :

Etat des lieux 2019	National	Région PACA	En mer Méditerranée	Objectifs
Aires protégées	23,9 %	59,1 %	50 %	30 %
Protections fortes	1,76 %	6,7 %	0,5 %	10 %

Des informations et des échanges ont déjà eu lieu lors des précédents CSRPN, notamment sur l'étude du réseau régional d'aires protégées et sur le projet de plan régional d'actions territorial. L'étude du réseau d'aires protégées a été finalisée et diffusée fin mars 2022. Le décret des Zones de Protection Forte (ZPF) a été publié en avril 2022 ; sa mise en œuvre fera l'objet d'une note de cadrage du ministère.

L'avancement des travaux d'élaboration de la déclinaison régionale de la SNAP est présenté par la DREAL :

- plusieurs réunions des Comités départementaux en faveur des aires protégées (CDAP) ont eu lieu :
 - 1) entre février et mars 2022 : présentation de la SNAP et sollicitation des acteurs départementaux pour contribution au plan d'actions et au renforcement du réseau (proposition de sites à protéger) ;
 - 2) entre juin et juillet 2022 : bilan des remontées et proposition de priorisation pour intégration au projet de plan d'actions régional ;
- le projet de plan d'actions terrestre, transmis en amont de la réunion du CSRPN, intègre l'ensemble des remarques/compléments reçus par les partenaires consultés, ainsi que les contributions des CDAP (validées ou en cours de validation) sur des propositions de projets de protection/ sites à enjeux. Celui-ci comporte un état des lieux de l'existant et des perspectives de travail. Pour la partie terrestre, les 73 actions visent :
 - a) le renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes (objectif 1), à travers la désignation de nouveaux sites.

A cette fin, une priorisation des projets a été effectuée, ceux-ci ont été classés en fonction de leur échéance de concrétisation (2024, 2027 ou au-delà de 2030). Par exemple, environ 55 sites pourraient être créés d'ici 2024 (liste 1) ou 2027 (liste 1 différée), dans des zones où les espaces naturels apparaissent

insuffisamment protégées, au bénéfice de certaines espèces protégées, particulièrement menacées (aigle de Bonelli, vipère d'Orsini, apron du Rhône, chiroptères, etc.) ;

- b) la qualité de la gestion, la pérennité des aires protégées, le financement, etc. (objectifs 2 à 7).

Un tableau de synthèse permettra de suivre l'avancement des actions, sur la base d'indicateurs.

Concernant l'interface terre/mer et la partie marine du plan régional d'actions, il est prévu que celui-ci comporte un ensemble d'actions, principalement issues du Document stratégique de façade. Certaines de ces actions concernent spécifiquement l'interface terre-mer, et sont mentionnées dans le volet terrestre, notamment :

- des actions mutualisées d'animation et de gestion des aires protégées et lagunes,
- l'amélioration de la gestion des banquettes de posidonies,
- la « marinisation » des instances de gouvernance de l'eau (SAGE, CLE), etc.

Il est prévu que le projet de plan régional d'actions soit validée par la Région PACA, puis par l'État d'ici décembre 2022.

Un suivi du plan d'actions sera mis en place. Il s'agira d'assurer a minima une réunion de la CDAP par département annuellement, afin de faire le point sur l'avancement des projets de création d'aires protégées et sur la mise en œuvre des actions. Une information annuelle sera faite au CRB sur l'avancement (suivi des indicateurs). Le CSRPN sera associé au suivi du plan d'actions et à l'instruction des projets de ZPF. Enfin, il est prévu que des réunions régulières aient lieu avec le comité de suivi régional.

Le CSRPN est consulté à ce stade de la démarche, afin qu'il puisse, le cas échéant, se prononcer sur la priorisation des actions, sur l'identification d'éventuelles lacunes parmi les actions proposées, sur les projets de ZPF (priorisation des projets identifiés dans les listes L1/L2/3), sur la cohérence avec l'analyse du réseau, l'identification de lacunes dans les projets proposés, ou encore sur les conditions d'atteinte de l'objectif de 10 % (mobilisation des acteurs environnementaux par exemple).

Le CSRPN formule les recommandations suivantes :

- *les organismes et experts scientifiques méritent d'apparaître comme contributeurs déterminants dans la mise en œuvre de la SNAP : ils seront systématiquement mentionnés pour les actions auxquelles ils sont sollicités ;*

- *le CSRPN souhaite poursuivre la réflexion auquel il a contribué sur l'analyse du réseau et participer à la priorisation des secteurs d'intérêt et des projets de création d'aires protégées : cette démarche pourra être menée en 2023 en lien avec les GT du CSRPN ;*

- *le financement de la stratégie et des aires protégées est un levier d'action déterminant : il conviendra que la stratégie facilite la mobilisation des financements, au-delà des fonds publics existants, auprès de l'ensemble des acteurs, y compris privés (mécénat, entreprises, etc.) ;*

- *la reconnaissance en ZPF implique que les zones concernées soient dotées d'un plan de gestion et de moyens de police : de fait, il sera nécessaire que l'ensemble des acteurs publics et privés mobilisent des moyens complémentaires sur certains espaces visant cette reconnaissance.*

• **Stratégie régionale de conservation de la flore en PACA**

La région PACA dispose d'une diversité de flore remarquable, de plus en plus menacée par les pressions humaines.

Dans ce contexte, le CBNMed a élaboré une stratégie régionale de conservation de la flore en PACA, en partenariat avec le CBN Alpin. Cette stratégie s'inscrit dans la stratégie globale en faveur de la biodiversité mise en œuvre par la Région et dans la stratégie en faveur des aires protégées à l'échelle de la zone méditerranéenne française. Elle vise à prioriser les actions dans un contexte de déclin des ressources financières et humaines.

Elle s'est construite en 4 étapes :

- étape 1 : hiérarchisation des taxons en région PACA par territoire ; toutes les espèces et sous espèces (3869 taxons avec 2,4 millions d'occurrences) ont été hiérarchisées, par application de la méthode *Gauthier et al.* 2010 ; il en ressort que 140 taxons présentent un enjeu de conservation très fort à l'échelle régionale ;

- étape 2 : typification des actions à l'aide d'un glossaire et identification de celles déjà mises en œuvre ; le programme d'actions 2022-2031 s'organisera autour des axes de travail suivants :

- axe 1 améliorer l'état de conservation ;

- axe 2 améliorer les connaissances sur les espèces ;
- axe 3 améliorer la concertation l'information et la sensibilisation.
- étape 3 : priorisation des projets, en tenant compte de leur faisabilité (par exemple, la stratégie visera l'acquisition des données déficientes pour établir des listes rouges régionales) ;
- étape 4 : sélection des projets, à l'aide des gestionnaires d'espaces naturels (enquête en ligne, et ateliers en présentiel et visioconférence), en tenant compte des budgets disponibles, du nombre et des types de taxons ciblés.

Le CSRPN accueille très favorablement cette démarche, qui vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et prisés sur les actions à engager en vue d'enrayer le déclin de la biodiversité, notamment végétale, à l'échelle régionale.

- **Évaluation du plan de gestion de la RNN de Camargue**

Le dossier est rapporté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2022-24 - RESERVE NATURELLE - Camargue_Evaluation plan gestion.**

L'avis est voté et validé en séance.

- **Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope de la grotte de l'Adaouste (13)**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis_2022-23 - ESPACE - APPB grotte Adaouste Jouques.**

L'avis est voté et validé en séance.

- **Clôture de la séance**

Le président remercie les membres de leur participation et clôture la séance. **La prochaine réunion est prévue en présentiel le 15 décembre 2022.**

Le président lève la séance à 16h30.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

